



ISSN 1112-6108

Revue du Centre de l'Association  
M'Barek Aït Menguellat  
Agrément n°841 du 04/07/1990  
délivré par la wilaya de Tizi-Ouzou  
N°25 - Juin 2010  
Avril-Juin 2010

La revue du CIDDEF rejoint plus  
de 5 000 lecteurs chaque trimestre  
Publié par le Centre d'Information et de  
Documentation sur les Droits de l'Enfant  
et de la Femme

Association à but non lucratif  
1, rue Alfred Letelier - Sacré coeur - Alger  
Tél. / Fax : (213) 21 74 34 47  
contact@ciddef-dz.com  
ciddefenfant@yahoo.fr  
Site web : www.ciddef-dz.com

# sommaire

## CIDDEF

Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme

### 📁 P. 04 > 19 EVENEMENT

Résumés des formations «soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action en vigueur relatifs à la violence faite aux femmes»

**DANS LE CADRE D'UN PROJET DU CIDDEF AVEC LE SOUTIEN DE L'UNIFEM**

#### P.04 " Formation relative à la violence faite aux femmes

**P.08 Formation «approche genre»  
organisée par le CIDDEF du 11 au 13 mars 2010**

**P.14 Formation «Soutien à la mise en œuvre des lois,  
politiques et plan d'action en vigueur, relatif à  
la violence faite aux femmes» du 15 au 17 avril 2010**

Faïza Ouibrahim

### 📁 P. 20 > 39 DOSSIER

**P.20 La tradition islamique et la convention internationale des  
droits de l'enfant**

**P.23 Le droit de l'enfant au «jeu»**

**P.26 Kafala selon le droit espagnol**

**P.30 De la kafala au quotidien**

**P.32 Les modifications du code algérien de la nationalité**

**P.36 Nomades: l'école, un défi de tous les jours**

**P.38 الاستغلال الاقتصادي للأطفال في الجزائر**

**P.39 Viol d'une fratrie, par l'oncle maternel !  
Cette histoire est tirée de faits réels**

### 📁 P. 40 > 47 FLASH INFOS

**P.40 «la violence contre les femmes» le film de Sid-ali MAZIF  
projeté au CIDDEF à l'occasion du 8 mars**

**P.42 «GLOBAL RESPECT» tel est le thème du camp de  
vacances auquel a pris part le CIDDEF  
du 02 au 09 avril 2010 à Hammamet, en Tunisie**

**P46 Revue de presse**

Yamina toubal

# Edito



Pendant des siècles, personne ne se préoccupait vraiment de savoir si les enfants vivaient tous dans les mêmes conditions. Beaucoup d'enfants dans le monde étaient pauvres, n'étaient pas soignés, n'allaient pas à l'école, et même travaillaient à un très jeune âge.

Après la Première Guerre mondiale, une première déclaration des droits de l'enfant est adoptée à Genève en 1924. Elle décide que «l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur», mais les Etats qui la signent ne sont pas vraiment obligés de l'appliquer.

En 1989, l'Organisation des Nations unies (ONU), organisation internationale créée à la fin de la seconde Guerre mondiale pour maintenir la paix entre les pays, vote à l'unanimité (sauf les Etats-Unis et la Somalie) la Convention internationale des droits de l'enfant et s'engage à faire appliquer ces droits pour tous les enfants et à changer certaines lois de leur propre pays. L'Algérie l'a ratifiée en 1996 et l'a pleinement intégré.

Malgré l'arsenal juridique mis en place par le législateur en Algérie nous constatons sur le terrain la persistance de l'impunité des violations des droits de l'enfant à cause de la méconnaissance des lois protectrices existantes, de la peur des parents du regard des autres et du « qu'on dira t-on » car souvent notre société considère les différentes violations comme des tares et non pas comme des crimes, délits sévèrement réprimés par les tribunaux algériens.

**Comment fait-on pour changer ces comportements et le poids de la société ?** L'implication de tous à commencer par les parents et proches des victimes, les institutions publiques, la justice, la société civile est une nécessité impérieuse.

Nadia Aït-Zai